

que l'ordonnance rendue contre lui ne relève aucune circonstance de nature à établir que l'ay n'avait pas été réellement dans l'exercice de son ministère de prêtre, lorsqu'il a reçu les confidences de la femme B.....
Cassé etc. »

On présumera toujours que les confidences faites à un prêtre lui ont été faites en qualité de prêtre.

On présumera, de plus, que les déclarations qu'on lui a ainsi faites sont confidentielles.

Le prêtre qui consent à recevoir des confidences—et on présumera toujours qu'il a consenti,—contracte, par là même, l'obligation de ne pas les divulguer. Et s'il les divulgue, fut-ce même à la justice, il s'expose à une action en dommages de la part de celui dont il aurait ainsi révélé les confidences.

—UN JURISCONSULTE.

BIBLIOGRAPHIE

Guide de Lourdes et de la Grotte

Relié en percaline, titre doré sur le plat : 2 fr.

La ville de France où l'on va le plus, Paris excepté, n'avait pas encore son *Guide* ; et les pèlerins qui accourent tous les ans aux grottes Massabiellles, auraient vainement jusqu'ici demandé le *Guide de Lourdes* sur tout le réseau du nord ou du midi. Cédant à de nombreuses instances, la *Société de Saint-Augustin* vient de combler cette lacune, et de manière à satisfaire les plus exigeants. Rien de ce qu'on peut demander à un *Guide* n'est absent dans ce joli volume, dont les 250 pages, pleines de faits et de renseignements, forment une monographie très complète de Lourdes, avec des vues, des portraits, des plans, une carte excellente au 50,000^{me} qui permet au pèlerin de préparer lui-même ses promenades et de se retrouver toujours, en quelque endroit que l'ait porté sa fantaisie.

En vente au siège de la Société de Saint-Augustin à BRUGES ; à ses dépôts : BRUXELLES ; ANVERS ; GRAND ; MALINES, et chez tous nos libraires.